

Agence des aires marines protégées

* Stage proposé

Stage proposé : Évaluation et suivi du stock d'oursins *Paracentrotus lividus* au sein du Parc naturel marin du golfe du Lion

Niveau d'études : Bac+5 formation en environnement marin, océanographie, biologie marine, etc.

Résidence administrative : Port-Vendres

Durée du stage : environ 6 mois

Position administrative : Indemnisation mensuelle

* Contexte

Le parc naturel marin du golfe du Lion a été créé par décret n°2011-126 du 11 octobre 2011.

L'oursin comestible *Paracentrotus lividus* est commun en Méditerranée occidentale. Cette espèce est exploitée sur l'ensemble des côtes méditerranéennes françaises. L'exploitation de cette ressource est réglementée : dates d'autorisation de pêche, techniques de prélèvements et quantités autorisées.

Dans le périmètre du parc, la pêche professionnelle des oursins n'a jamais été une pêche intensive. De 1964 à 1972, les débarquements du Quartier de Port-Vendres (sur la côte des Albères) variaient de 40 à 100 t par an (Ledireac'h, 1987). Depuis 1973 les oursins ne figurent plus dans les relevés, car les quantités pêchées sont insignifiantes (Ledireac'h, 1987).

En 2002, un pêcheur professionnel s'est installé à Port-Vendres pour pratiquer la pêche en apnée depuis son navire. Après une période d'absence, il est revenu en 2006. L'état des stocks d'oursins ainsi que son activité ont été suivis durant l'hiver et le printemps 2007 (Quié, 2007). La biomasse prélevée en 2007 a été estimée à près de 9 tonnes. La pression de pêche observée se concentrait sur des individus d'une taille moyenne de 53,3 mm. L'effort de pêche s'effectuait sur une dizaine de sites de la côte mais inégalement répartis, puisque le site du Racou concentrait 60 % des prélèvements. Les sites de Collioure, du Racou et de Tancade présentaient les plus grosses moyennes de taille mais des densités plus faibles qu'à l'Île Grosse ou Cerbère. Cette répartition est régie par plusieurs paramètres principaux : la profondeur, la densité, le substrat, le site et le niveau de protection.

En 2012, trois oursiniers pratiquent cette activité sous le régime réglementaire de la pêche à pied et en apnée. L'un est installé à Saint-Cyprien et l'autre à Port-Vendres. Ces deux pêcheurs prélèvent en moyenne 400 kg par mois. Leurs sites de pêche se répartissent le long de la Côte Vermeille (le Racou, les criques Portails, Collioure, Oli, Mauresque, Cap Béar, Sainte Catherine, Paulilles, les Elmes, et après Peyrefitte au-delà de la réserve).

En Languedoc-Roussillon, seul l'arrêté ministériel n°815 P-3 du 21 mars 1979 réglemente la pêche et la vente des oursins. Ces dernières sont interdites de jour comme de nuit du 1er mai au 1er septembre. Quelle que soit la pêche pratiquée, la taille minimale est de 5 centimètres au niveau de l'ambitus (diamètre hors piquants) (règlement CE n°2406/1996 du Conseil du 26/11/1995).

L'article 5 de l'arrêté ministériel n° 4847 du 1er décembre 1960 indique qu'il est interdit d'utiliser dans l'exercice de la pêche sous-marine tout équipement tel que scaphandre, autonome ou non, permettant à une personne immergée de respirer sans revenir en surface.

Toutefois, par dérogation aux dispositions qui précèdent, des autorisations d'utilisation d'équipement de cette nature pour un usage professionnel ou scientifique et sous certaines conditions peuvent être délivrées.

Les structures représentantes des professionnels de la pêche ont sollicité l'avis du conseil de gestion du parc pour la création d'une licence de pêche des oursins en scaphandre autonome.

Afin de répondre à cette sollicitation, le parc en association avec les scientifiques et les pêcheurs locaux, va réaliser une évaluation de l'état des stocks d'oursins et un suivi des prélèvements par les pêcheurs.

L'objectif du stage est donc de contribuer à l'état initial des stocks d'oursins sur la côte rocheuse et de proposer des scénarios de gestion afin d'aider à la prise de décision.

* Poste proposé

Le stagiaire participera à l'évaluation du stock d'oursin *Paracentrotus lividus* avec les différents partenaires de l'étude : l'université Pierre et Marie Curie, l'université de Perpignan, la réserve naturelle marine de Cerbère-Banyuls, le comité régional des pêches du Languedoc-Roussillon, la direction départemental des territoires et de la mer. Pour cela, il devra :

- réaliser un état de l'art, notamment sur la biologie (croissance, reproduction, etc.), l'élevage et le réensemencement des oursins ;
- finaliser le protocole d'échantillonnage ;
- participer à l'organisation des campagnes en mer ;
- participer aux comptages d'oursins et effectuer les mesures ;
- faire une évaluation des captures par les pêcheurs en activité ;
- organiser les données dans une base de données ;
- faire les analyses statistiques ;
- évaluer le stock disponible ;
- cartographier la répartition des oursins le long de la côte rocheuse ;
- faire des scénarios évaluant la capacité de la ressource à répondre à des pressions de prélèvements différents ;
- faire des propositions de gestion et de mesures compensatoires (reproduction, élevage, réensemencement, etc.).

* Qualités requises

Le ou la candidat(e) devra :

- posséder des connaissances sur l'évaluation des stocks marins en général
- posséder de bonnes connaissances en biologie et écologie marine
- posséder de bonnes connaissances en statistiques et géomatique
- être rigoureux, avoir un esprit d'analyse, une bonne capacité d'écoute et être force de propositions
- être à l'aise dans l'eau (apnée/plongée en scaphandre autonome). Être plongeur professionnel serait un réel atout.
- la connaissance de la région serait un plus.

* Candidatures

Date limite des candidatures : 20 février 2013.

Prise de poste : mars 2013.

Les candidatures devront consister en une lettre de motivation et un curriculum vitae.

Elles sont à adresser :

- ✓ soit par mail : bruno.ferrari@aires-marines.fr en indiquant dans l'objet de votre mail la référence « stage oursins »
- ✓ soit par courrier à l'adresse suivante : Parc naturel marin du golfe du Lion- Passage du Vieux Port - BP 5- 66660 Port-Vendres